Contribution du secteur de l'action juridique

Thème C

Fiche 3 : Développer notre politique de syndicalisation de masse Jean-Michel HARVIER, secrétaire national en charge de l'Action juridique du SNES, U et A Cécile HERNANDEZ, membre du secteur de l'Action juridique du SNES, U et A

Le comportement d'une administration pratiquant de plus en plus le juridisme et le légalisme s'est accru depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel MACRON. On constate que l'Etat n'est plus vraiment le garant des droits acquis, puisqu'il les détricote par des modifications statutaires et réglementaires dans une logique libérale où la contractualisation est reine.

Conformément à cette logique, l'administration interprète les textes d'une manière très restrictive, défavorable aux collègues et dénuée d'empathie. Ainsi, elle prend de nombreuses libertés avec les règles de droit quand elle ne refuse pas tout simplement de les appliquer.

De plus en plus souvent, elle ferme les yeux sur les agissements autoritaires ou capricieux de certains chefs de service et préfère le contentieux à l'examen d'un dossier qui pourrait déboucher sur une solution amiable. Il en découle que régulièrement elle ne respecte ni la loi, ni le règlement ni même ses propres circulaires .

Ce raidissement de l'administration amène nos collègues et nos camarades à être toujours plus nombreux à nous solliciter. Cela doit nous faire réfléchir sur les stratégies syndicales à mettre en œuvre.

A notre avis, il faudrait essayer de dynamiser l'action juridique en ayant un correspondant dans le plus d'académies possibles et ne pas hésiter, quand c'est estimé nécessaire politiquement, à déférer les circulaires et notes de services académiques, départementales voire locales devant le juge. Cela doit pouvoir se faire en rappelant deux principes. Le premier est de permettre, par la voie contentieuse de renforcer le rapport de force politique sans jamais s'y substituer. Le second est que toute décision de contentieux se fait dans l'intérêt du métier et du syndicat en appliquant le plus de politique dans le droit, le moins de droit dans le politique.

Ainsi, dynamiser l'Action juridique permettrait au syndicalisme de s'appuyer, quand il le juge pertinent, sur un outil utile. Cela se ferait tout en privilégiant les chemins essentiels du syndicalisme, ceux de l'action collective et de la négociation et s'inscrirait dans une dynamique favorable à notre organisation.